

LE MANS METROPOLE

EXTENSION DU CRÉMATORIUM DE LE MANS METROPOLE FALCONET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 17 novembre à 14h00 au mardi 2 décembre à 16h00

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur le Président de Le Mans Métropole a décidé par arrêté, de soumettre à enquête publique le projet d'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet, situé 128, rue Etienne Falconet – 72000 Le Mans.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 17 novembre 2025 à 14h00 au mardi 2 décembre 2025 à 12h00**, pour une durée de **15** jours consécutifs.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale d'extension du crématorium de Crématorium de Le Mans Métropole Falconet, situé sur le territoire de la commune du Mans, présentée par la Société du Crématorium de Le Mans Métropole Falconet.

Par décision en date du 19 mai 2025, le préfet de la région Pays de la Loire a dispensé le projet d'extension de crématorium à évaluation environnementale.

Par décision n°E25000217/72 du Tribunal administratif de Nantes du 17 octobre 2025, a été désigné commissaire enquêteur, Monsieur Guénaël GRAGNIC.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, située 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public à la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, située 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public.

L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6847>, disponible sur le site internet de le Mans Métropole : <https://www.lemansmetropole.fr/>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences mentionnés au sein de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique et décrites ci-dessous ;
- soit en les consignant sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, à l'attention du commissaire enquêteur – projet d'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet – 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6847> également disponible sur le site internet de le Mans Métropole : <https://www.lemansmetropole.fr/>

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 17 novembre à 14h00 au mardi 2 décembre 2025 à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur les lieux d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6847>

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet d'extension du crématorium, au siège de l'enquête publique, à savoir à la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, située 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans, aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 17h00 à la loge du cimetière Sud situé 333, rue de Laigné 72100 Le Mans ;
- Le mardi 2 décembre 2025 de 10h00 à 12h00 à la Mairie du Mans, située 1, place St Pierre 72000 Le Mans.

À l'issue de l'enquête, le projet d'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil communautaire qui, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet de la Sarthe prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation d'extension du crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser l'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation d'extension vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet d'extension du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation d'extension, est la Société du Crématorium de Le Mans Métropole Falconet, concessionnaire –128, rue Etienne Falconet – 72100 Le Mans, représentée par son Directeur Général, Monsieur Cédric TROUBOUL. L'autorité délégante auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est le **Mans Métropole, dont le siège administratif est situé 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans, représentée par Monsieur Stéphane LE FOLL, Président**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Communauté urbaine de Le Mans Métropole. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de Le Mans Métropole : <https://www.lemansmetropole.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication

Monsieur Le Président de Le Mans Métropole,
Stéphane LE FOLL